



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chèque emploi service universel

Question écrite n° 131182

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les difficultés rencontrées par les personnes travaillant dans le cadre des chèques emplois service lorsqu'elles sont confrontées à la maladie et reconnues inaptes au travail et même travailleurs handicapés. En effet, ayant bien souvent plusieurs employeurs, la visite médicale du travail n'est pas obligatoire puisque le nombre d'heures mensuelles effectuées chez chacun d'eux n'est pas important. Par ailleurs, ces personnes éprouvent de grandes difficultés à se faire licencier de tous leurs employeurs, les obligeant à démissionner de leur emploi, ce qui les pénalise financièrement au regard du Pôle emploi. C'est pourquoi il lui demande si des dispositions pourraient être envisagées afin de faciliter la situation de ces personnes, notamment en ce qui concerne leur licenciement et le justificatif à produire aux services de Pôle emploi.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131182

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2536

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)